



Financement ecclésial de la protection du climat, subventions en faveur des paroisses; crédit d'engagement pour les années 2020 à 2023; réexamen partiel et décision

Proposition:

1. Le Synode propose au Conseil synodal d'abroger l'Ordonnance sur les subventions visant l'encouragement d'installations solaires sur les bâtiments des paroisses réformées évangéliques (RLE 61.160) et l'Ordonnance relative au subventionnement de conseils en matière de gestion énergétique et environnementale (RLE 61.165), au profit d'une ordonnance sur le «Financement ecclésial de la protection du climat».
2. Il décide, au sens d'un réexamen de la décision du Synode d'hiver 2016 (points 13 et 14), de renoncer aux provisionnements des fonds décidés pour les années 2019 et 2020.
3. Il charge le Conseil synodal d'élaborer une nouvelle ordonnance sur le «Financement ecclésial de la protection du climat» conformément à la présente proposition.
4. Il décide de dissoudre le «Fonds de promotion des installations solaires sur les bâtiments ecclésiaux» (compte 2800.10/HRM1) et le «Fonds de financement de conseils en matière de gestion énergétique et environnementale» (compte 2800.11), et de verser l'avoir de ces fonds sur le compte de résultats 2019.
5. Il approuve un crédit d'engagement à durée limitée «Financement ecclésial de la protection du climat» fondé sur l'ordonnance du même nom de CHF 500'000 pour les années 2020 à 2023.

Explication

L'engagement traditionnel des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure dans le domaine environnemental intervient dans le contexte de l'accélération des évolutions sociales et politiques en lien avec cette thématique. Au cours des dernières années, les Refbejuso ont entrepris diverses démarches pour encourager les paroisses de notre ressort territorial à montrer l'exemple dans les questions environnementales. Elles se sont efforcées de concevoir les mesures et instruments ecclésiaux selon le principe d'une action subsidiaire à l'engagement étatique au lieu de «tourner à vide».

La présente demande s'inscrit en prolongement de cette démarche et vise à encourager les paroisses au moyen d'un instrument approprié et sur une base plus large que jusqu'ici à prendre des initiatives en faveur de la protection du climat. Des efforts

accrus s'imposent d'autant plus que l'engagement environnemental a tendance à reculer depuis quelques années dans de nombreuses paroisses du territoire de notre Eglise. Il convient toutefois de tenir aussi compte des restrictions financières qui interviendront ces prochaines années.

Engagement actuel des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure dans le domaine environnemental: promotion des conseils en matière énergétique, de la gestion environnementale et de la construction d'installations solaires

En 2010, le Synode d'hiver des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure, sur proposition du Conseil synodal, avait approuvé l'octroi d'un soutien financier aux paroisses souhaitant procéder à un bilan énergétique. Le fonds avait été doté d'un montant total de CHF 40'000 pour les quatre premières années. Lors du Synode d'hiver 2016, l'affectation du fonds, initialement circonscrite aux conseils et à l'élaboration de stratégies énergétiques, a été élargie aux conseils et clarifications visant l'introduction dans les paroisses d'une gestion systématique de l'environnement selon les critères du «Coq vert». En outre, le Synode a décidé d'alimenter le «Fonds de financement Conseils en matière de gestion énergétique et environnementale» correspondant avec des contributions supplémentaires d'un montant total de CHF 60'000 pour les années 2017 à 2020. Les modalités d'octroi des subventions ont été réglées dans l'«Ordonnance relative au subventionnement de conseils en matière de gestion énergétique et environnementale» (RLE 61.165). Il y est notamment précisé que s'il existe la possibilité d'un subventionnement cantonal, le versement d'une subvention du Fonds est différé jusqu'à la décision du canton (art. 8).

Comme le canton de Berne attribue désormais généreusement des subventions pour des conseils en matière énergétique, seules quelques demandes ont été présentées par des paroisses ces dernières années. En 2019, de premières paroisses Refbejuso ont en revanche sollicité des aides financières pour des conseils sur les processus liés à l'introduction du Coq vert. Au printemps 2019, grâce au soutien efficace du service «œco» Eglise et environnement, la Maison de l'Eglise à l'Altenberg a elle aussi obtenu le label environnemental du Coq vert. Il reste actuellement un montant de CHF 42'114.50 (état au 30 juin 2019) sur le «Fonds de financement Conseils en matière de gestion énergétique et environnementale», engagements compris.

Le même Synode d'hiver 2016 a réalimenté le «Fonds de promotion des installations solaires sur les bâtiments ecclésiastiques», créé en 2012. Le montant de CHF 100'000 par année versé de 2013 à 2015 étant en grande partie épuisé, il a accordé des ressources supplémentaires de CHF 75'000 par année pour les années 2017 à 2020 en faveur de ce fonds. Les modalités d'octroi des aides sont réglées par l'«Ordonnance sur les subventions visant l'encouragement d'installations solaires sur les bâtiments des paroisses réformées évangéliques» (RLE 61.160). En tenant compte de toutes les promesses de subventionnement, il reste (état au 30 juin 2019) CHF 184'757.75 dans le fonds.

En finançant des installations solaires sur des bâtiments ecclésiastiques, les Refbejuso ont souhaité envoyer un signal perceptible par le public en faveur des énergies renouvelables. Jusqu'ici, le fonds a permis de soutenir la mise en place de dix installations photovoltaïques sur l'ensemble du territoire synodal. Le potentiel de construction d'installations solaires sur des bâtiments ecclésiastiques est donc loin d'être épuisé. Cependant, malgré diverses mesures de sensibilisation, l'intérêt et le nombre de de-

mandes ont nettement diminué ces dernières années. Les facteurs suivants peuvent avoir contribué à ce recul:

- A lui seul, le fonds en faveur d'installations solaires n'est pas une incitation suffisante pour que les paroisses se lancent dans un projet correspondant. Il faut aussi qu'il y ait un intérêt actif et un engagement personnel soutenus par des ressources et des compétences appropriées.
- De nombreux bâtiments ecclésiastiques sont placés sous la protection des monuments historiques et ne se prêtent ou ne se prêteraient probablement pas à la mise en place d'installations solaires.
- Les paroisses se montrent prudentes dans leurs investissements, car la situation du futur parc immobilier n'est pas encore clarifiée.
- Il manque aux paroisses les ressources nécessaires, en plus d'autres engagements, pour effectuer des investissements substantiels dans des installations solaires.

Il faut espérer que le vaste débat de société actuel sur le changement climatique contribuera à relancer l'engagement environnemental des paroisses de notre territoire ecclésial. En y regardant de plus près, le changement climatique de notre époque est en quelque sorte pour l'Eglise un enjeu inspiré de ses fondements mêmes.

Le changement climatique moderne: un enjeu fondamental pour l'Eglise

L'année 2019 est d'ores et déjà considérée (juillet 2019) comme l'année du tournant de la politique climatique dans l'histoire récente de la Suisse. L'été caniculaire de 2018, l'échec de la loi sur le CO₂ au Conseil national et le mouvement international en faveur du climat ont durablement mobilisé et politisé la jeunesse suisse, qui a ainsi emboîté le pas aux mouvements internationaux. Depuis le printemps 2019, les manifestations et actions politiques en faveur du climat ne s'arrêtent pas. Les exigences parfois radicales qui expriment les inquiétudes de la nouvelle génération, préoccupent l'opinion publique. Dans ce contexte, certaines paroisses se sont solidarisées avec cette jeunesse mobilisée pour le climat et ont mis à disposition des locaux ou participé à des actions symboliques telles que sonneries de cloches ou arrêt de l'horloge de l'église à midi moins cinq. D'autres ont organisé des prières et des rassemblements silencieux dans le cadre de manifestations pour le climat. Prenant le contre-pied des tentatives de dénigrement politique, elles ont manifesté ainsi leur compréhension envers ces jeunes gens. Leur démarche était notamment confortée par l'avis de nombreux climatologues, qui considèrent que les exigences de la jeunesse mobilisée pour le climat sont justifiées.

Le changement climatique concerne la Création en tant que tout vivant et interdépendant, et représente ainsi un défi majeur pour les Eglises et leur mission. Les effets du changement climatique sur les bases de la vie s'aggravent manifestement depuis quelque temps. Ils rappellent parfois de façon effrayante certaines scènes de récits bibliques. Partout se multiplient des phénomènes météorologiques extrêmes tels que canicule, sécheresse, tempêtes, crues et inondations. Avec pour conséquences les destructions, les maladies, la pauvreté, la faim et l'exil qui prennent des proportions de plus en plus dramatiques.

Dans la situation actuelle, il est impératif d'agir à tous les niveaux de la société et dans l'ensemble de la communauté mondiale. L'Accord de Paris sur le climat (2015) oblige les Etats à maintenir le réchauffement mondial moyen clairement en dessous de 2°C. Des scientifiques réclament une réduction rapide des émissions nettes de CO₂ et d'autres gaz à effet de serre, qui devraient être ramenées à zéro d'ici 2050 au plus tard (GIEC, 2018). Cet objectif nécessite des efforts politiques énormes et une action immédiate et ambitieuse, sachant qu'en 2018, la petite Suisse dépendait à 63% des combustibles et carburants fossiles (mazout, essence, gaz) (Aperçu de la consommation d'énergie en Suisse au cours de l'année 2018, OFEN 2019).

La protection du climat, une tâche fondamentale à long terme de la mission de l'Eglise

Dans un point de vue publié en septembre de cette année, le Conseil synodal des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure s'est efforcé de sensibiliser le public à la question climatique (cf. « Face au réchauffement climatique, être présent sur le terrain et penser le monde » - point de vue du Conseil synodal (2019) » Compte tenu de la vulnérabilité de l'humain et de notre monde, il se range clairement derrière les revendications des jeunes en faveur de la protection du climat et réclame un virage de la politique environnementale, dans la confiance en l'aide de Dieu et en l'avenir qu'il nous prépare.

Le Conseil synodal considère que la protection de l'environnement est une tâche fondamentale de la mission de l'Eglise, qui ne commence ni s'achève avec des législatures. Il est convaincu que l'Eglise doit aussi jouer un rôle de précurseur au sein de la société en déployant des efforts cohérents pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat. Si elle assume cette tâche de façon crédible, son engagement peut aussi susciter un regain d'intérêt et prendre du sens, notamment auprès des nombreux jeunes qui n'ont plus guère de contacts avec les préoccupations et les valeurs de l'Eglise.

De ce point de vue, le Conseil synodal estime qu'il est indispensable de renforcer durablement et d'élargir de manière ciblée l'engagement en faveur de la protection du climat. Seule une amélioration continue du bilan environnemental et énergétique permettra d'atteindre les objectifs de la société à 2000 watts - qu'il a déjà expressément soutenue par le passé - et de l'Accord de Paris sur le climat. C'est pourquoi il souhaite concentrer les forces existantes et créer un instrument efficace et souple, qui permette de conseiller et de soutenir financièrement les paroisses selon leurs besoins en offrant une palette élargie de possibilités d'encouragement. Il s'agit pour cela d'uniformiser l'engagement actuel de l'Eglise et de l'élargir dans le cadre du financement ecclésial de la protection du climat, l'objectif étant de pouvoir soutenir à large échelle et de façon simple et flexible les efforts des paroisses en faveur de la protection du climat. Ainsi les Refbejuso pourront apporter une contribution supplémentaire à la lutte contre la crise climatique.

But du nouvel instrument d'encouragement

Le nouvel instrument doit contribuer aux efforts tant idéels que politiques et techniques des paroisses en faveur du climat. Outre les mesures d'encouragement du conseil énergétique, de la gestion environnementale et de la construction

d'installations solaires, qui seront maintenues, il doit permettre à l'avenir de soutenir encore d'autres mesures des paroisses au profit du climat, telles que:

- contributions en faveur de séances d'information et de formation continue (p. ex. débats sur le climat);
- financement d'actions politiques des paroisses et de leurs jeunes pour la protection du climat;
- contributions à la production et à l'utilisation d'énergies renouvelables («encouragement direct»);
- autres possibilités d'encouragement («encouragement direct ou indirect») en complément des programmes cantonaux et fédéraux ainsi qu'à titre subsidiaire à la péréquation financière Refbejuso, telles que
 - contributions aux mesures de construction destinées à améliorer l'enveloppe des bâtiments,
 - optimisation et/ou remplacement d'installations du bâtiment, remplacement de chauffages à combustibles fossiles (mazout, gaz) par des systèmes fonctionnant aux énergies renouvelables,
 - remplacement de commandes de chauffage,
 - etc.

Aspects financiers et juridiques concernant la mise en œuvre du nouvel instrument d'encouragement

L'alimentation des fonds existants arrive à échéance à fin 2020. Une simple «prolongation» jusqu'en 2021 de leur financement selon la pratique actuelle n'est pas souhaitable en ce moment, car cette procédure pourrait lier à long terme des ressources qui, suivant les demandes d'encouragement (cf. fonds actuel pour la promotion de l'énergie solaire), ne pourraient plus être utilisées à d'autres fins. A l'heure actuelle, il est difficile d'évaluer quelle sera la demande effective des paroisses par rapport aux ressources disponibles. Pour des considérations de politique financière, il est proposé par conséquent d'adopter un crédit d'engagement de CHF 125'000 par année pour la période de 2020 à 2023 (total CHF 500'000) en remplacement des ressources du fonds. A titre de comparaison, le fonds d'encouragement de mesures directes en faveur de l'environnement de l'Eglise catholique du canton d'Argovie – un fonds très utilisé - est mieux doté que celui des Refbejuso, bien que les paroisses qui peuvent en bénéficier soient nettement moins nombreuses. Ce crédit permettra de compenser largement les montants adoptés pour 2020 dans le cadre des fonds actuels en faveur des installations solaires (CHF 75'000) et des conseils en matière de gestion énergétique et environnementale (CHF 15'000), alors que le solde des deux fonds sera liquidé en même temps que ces derniers à fin 2019.

Sur la base de ces considérations, le Conseil synodal, après décision positive du Synode, promulguera une nouvelle ordonnance sur le «Financement ecclésial de la protection du climat», qui réglera les modalités des nouvelles possibilités d'encouragement. Une nouvelle commission spécialisée placée sous la direction du service œco, aura pour tâche d'étudier les demandes reçues et, en collaboration avec les services généraux de l'Eglise, de les présenter pour décision au Conseil synodal. Selon la nouvelle ordonnance, le financement ne se fera plus au moyen de «fonds»,

mais d'un «crédit d'engagement» à durée limitée. En contrepartie, le Conseil synodal abrogera les ordonnances sur les «subventions visant l'encouragement d'installations solaires sur les bâtiments des paroisses réformées évangéliques» (RLE 61.160) et sur le «subventionnement de conseils en matière de gestion énergétique et environnementale» (RLE 61.165).

Le Conseil synodal